

BEAU SUCCÈS POUR LE MARCHÉ DE NOËL



CÉRÉMONIE DES VOEUX

Rendez-vous le
26 janvier 2025

TIERS-LIEU

Forum des projets
16 janvier 2025

LES NUITS DE LA LECTURE

Le patrimoine à l'honneur
26 janvier 2025



Mairie de Saint-Armel

14 rue de la Mairie 35230 Saint-Armel

Téléphone : 02 99 62 71 58

Email : accueil.mairie@saint-armel-35.fr

Site internet : www.saint-armel-35.fr

> Accueil ouvert au public lundi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h, mardi et vendredi de 14h à 17h30 et samedi de 9h à 12h

> Permanences des élu(e)s sur rendez-vous.

[Page 3 Vie municipale](#)

[Page 10 Intercommunalité](#)

[Page 11 Urbanisme](#)

[Page 12 Cadre de vie](#)

[Page 13 Enfance et Jeunesse](#)

[Page 15 Culture](#)

[Page 17 Vie associative](#)

[Page 17 Tribune libre](#)

SUIVEZ-NOUS SUR :



Facebook :
[@Ville de Saint-Armel](#)



Instagram :
[@saintarmel35](#)

Prochain numéro :

Mars 2025

Date limite du dépôt des articles :

5 février 2025

Journal bimestriel gratuit édité en 550 exemplaires par la Mairie de Saint-Armel.

Directrice de la publication : Morgane MADIOT, Maire

Élu à la communication : Simon MC DONNELL

Réalisation : Service communication - Sonia LE MAOÛT - 02 99 62 93 83

Contact : communication@saint-armel-35.fr

Pratique

Santé

- **Médecin** : Dr Le Nabasque - 02 99 62 15 60

- **Cabinet infirmiers** (chemin de la Ry) : Mmes Dallier, Auguin, Bousaidi-Perigois, Le Sager-Hassoun, Chauvel : 06 07 97 17 37

- **Cabinet Infirmiers** (place de l'Église) : Margot Duval et Loïc Fabien 06 37 32 11 34

- **Cabinet au 3 ter rue de la Mairie**

Kiné-Ostéopathe : Alan Saldana et Camille Bertin - 02 99 04 43 63

Kinésithérapeutes : Romain Aujeac, Camille Dolhen, Emmanuelle Misériaux et Quentin Babarit - 02 99 04 43 63

Orthophoniste : Laura Chanu - 06 16 43 19 65

Ergothérapeute : Manon Veron - 07 60 00 18 45

- **Ostéopathes (chemin de la Ry)** : William Besnard et Paul Guegan 07 89 22 64 88

- **Psychopraticien et hypnothérapeute (11 place de l'Église)** : Erwann Révolt - 06 78 66 03 22

Scolarité et Enfance

- **École Les Boschaux** : 02 99 62 77 60

- **Portail parents** : www.logicielcantine.fr/starmel
Contact : 06.82.72.21.37

- **Restaurant municipal** : 02 99 62 93 86

- **Garderie municipale** : De 7h20 à 8h30 et de 16h15 à 19h 02 99 62 93 87

- **Bibliothèque municipale** : mercredi de 15h30 à 17h, vendredi de 16h15 à 17h30 et samedi de 10h30 à 12h30 - 02 99 62 93 88

- **Accueil des P'tits pré ados (Passerelle)** : mercredis scolaires de 14h à 17h

- **Accueil de loisirs** : mercredi et vacances, ouverture 7h30. Accueil des enfants de 3 à 10 ans jusqu'à 9h30 et fermeture à 18h30 02 99 62 81 45 / 06 76 54 32 71

Déchets

- **Déchetterie** : du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Fermée le jeudi après-midi.

- **Service déchets de Rennes Métropole** : 0 800 01 14 31

Urgences

- **Gendarmerie de Janzé** : 02 99 47 03 18

- **Pompiers** : 18 et 112 à partir d'un portable

- **Police** : 17 **Samu** : 15 **S.O.S. médecins** : 02 99 53 06 06

- **Hôpital Pontchaillou** 02 99 28 43 21 ou 02 99 28 43 44 ou 02 99 28 43 45 ou le 15

- **Centre anti-poisons** : 02 99 59 22 22 ou 02 99 28 42 22

- **Maison médicale de garde Janzé** : 02 99 43 44 45

- **Assistante sociale** : 02 99 02 20 20

- **Clic Alli'âges** : 02 99 77 35 13

- **S.O.S. amitié** : 02 99 59 71 71

- **S.O.S. Femmes battues** : 3919

- **Victimes d'agressions sexuelles** : 02 99 28 43 21

- **S.O.S. victimes** : 02 99 35 06 07

- **Enfance en danger** : 0 800 58 57 79 ou 119

- **Sida info service** : 0 800 84 08 00

- **Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF 35)** : 02 99 30 80 89

- **Info sociale en ligne** : 0810 20 35 35

Divers

- **E.D.F.** : 0 810 333 035 / **G.D.F.** : 0 810 433 035

- **SPL (Eau du Bassin Rennais)** : 02 23 22 00 00

- **Rencitézen** : <https://metropole.rennes.fr/faire-un-signalment-avec-rencitezen-rennes>



Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs mois, nous constatons une hausse des incivilités sur la commune. Je ne parle pas cette fois de dégradations dans l'espace public, mais bien de comportements agressifs par des adultes responsables : envers d'autres habitants, envers des agents communaux, envers des élus, verbaux, écrits ou physiques. Certes, nous vivons une époque compliquée, et des situations personnelles ou collectives qui peuvent être sources d'inquiétude. Pour autant, tout cela, au lieu de nous éloigner les uns des autres, devrait nous encourager à prendre soin des gens qui nous entourent, de ceux que l'on côtoie. C'est dans les liens que nous créons et entretenons que nous pouvons trouver une source de joie et de réconfort. Alors rappelons-nous des bases simples du vivre ensemble : un ton apaisé, un niveau de langage correct et respectueux, de l'écoute. Et montrons l'exemple à nos enfants.

Les fêtes de fin d'année sont là, et la commune a retrouvé ses lumières de Noël. Nous remercions les habitants qui se sont mobilisés dans le groupe de travail. Un grand merci également aux enfants et aux animateurs qui ont fabriqué de jolies décorations qui apportent de la gaieté et de la nouveauté ! J'espère que cette ambiance ravira petits et grands et contribuera à apporter une douceur à nos fêtes de fin d'année.

L'ensemble du conseil municipal et les agents se joignent à moi pour vous souhaiter un très joyeux Noël, vous présenter leurs meilleurs vœux de sérénité pour 2025 et vous convient à la traditionnelle **Cérémonie des Vœux le vendredi 10 janvier 2025 à 19h à l'Espace Arzhel.**

Morgane MADIOT,
Maire

CÉRÉMONIE DES VŒUX

Morgane Madiot, Maire et le Conseil Municipal seraient heureux de vous accueillir lors de la présentation des vœux le :

**vendredi 10 janvier 2025
à 19h à l'Espace Arzhel.**

FERMETURE DE LA MAIRIE

Pendant la période de Noël, la Mairie sera ouverte les mardis 24 et 31 décembre de 8h30 à 12h et sera fermée les samedis 28 décembre 2024 et 4 janvier 2025.

Proposez  
  vos projets
jusqu'au   
23 février 2025

NOS LIEUX   COMMUNS

Associations, collectifs d'habitants ou structures de l'économie sociale et solidaire, déposez vos projets du 18 novembre 2024 au 23 février 2025 sur fabriquecitoyenne.fr

Plus d'informations pages 7 et 8.

Vie municipale

Tarifs publics 2025

Délibérations prises lors du Conseil Municipal du 7 novembre 2024.

Photocopies

Noir et blanc	
A4	0,30 €
A4 recto-verso	0,35 €
A3	0,45 €
A3 recto-verso	0,55 €
Couleur	
A4	1,10 €
A4 recto-verso	2,15 €
A3	2,10 €
A3 recto-verso	2,75 €

Nouveauté

Associations arméliennes : pour les évènements liés à la communication de ses actions ayant lieu sur Saint-Armel, gratuité des copies noir et blanc A4 et droit à dix affiches couleur.

Publicité Écho de Saint-Armel :

Tarif pour 12 mois : 160 €

Location matériel

Tables, chaises ou bancs	Forfait 1 table + 6 chaises ou 1 table + 2 bancs : 10 €
Caution	60 €

Nouveauté

Arrêt des locations de tables, chaises et bancs à l'unité.

Location barnums

Barnum	Nouveauté : arrêt des locations pour les évènements privés. Mise à disposition gratuite pour des manifestations publiques et des fêtes de quartier.
Caution	500 €

Occupation du domaine public

Marchands ambulants	80 € par an et 100 € si branchement électrique pour appareils à résistance 1 mois d'essai non facturé, facturation à l'année
Terrasse	5 € par m²/an
Spectacle vivant payant (cirque, marionnettes)	10 € par jour de représentation
Déchets voirie	100 €
Benne	0,30 € / m² / jour

Les occupations faites par les marchands ambulants et pour les spectacles vivants feront l'objet d'un règlement en amont de la manifestation. Les occupations temporaires du domaine public, pour des travaux et opérations d'aménagement vus en concertation avec la commune, ne feront pas l'objet de facturation mais nécessiteront une remise en état du site à l'identique.

Location salle du Conseil

Syndics et associations hors commune. Créneau d'une ½ journée maximum.	20 €
Obsèques	Gratuit

Les locations de salles et de matériel faites par des associations, dans le cadre de leurs activités hebdomadaires habituelles, sont gratuites. Les salles/matériel mis à disposition à titre gracieux doivent être restitués dans un parfait état de propreté.

Location salles Espace Arzhel

Nouveauté

Les locations des salles de l'Espace Arzhel sont désormais distinguées en fonction de la manifestation : privé/publique/location totale

Manifestation <u>privée</u> du samedi matin au dimanche soir	
Location aux arméliens le week-end (particuliers et associations)	450 €
Location hors commune le week-end (particuliers et associations)	900 €
Manifestation <u>publique</u> du samedi matin au dimanche soir	
Associations de Saint Armel	Gratuit et selon disponibilité à partir de la seconde manifestation
Associations hors commune	450 € sans billetterie 900 € avec billetterie
Options complémentaires pour les deux types de manifestation	
Caution salle	1 000 €
Caution ménage	300 €
Caution tri non fait	50 €
Option "son et lumières"	60 €
Location complémentaire le vendredi aux arméliens (à partir de 16 h)	200 €
Location complémentaire le vendredi aux hors communes (à partir de 16 h)	400 €
Chauffage	50 €
Location de la <u>totalité</u> de l'Espace Arzhel (salle(s) + extérieurs) du vendredi matin au lundi midi	
Associations communales	1 000 €
Associations hors commune	2 000 €
Caution salles	3 000 €
Caution pour nettoyage et remise en état du site (y compris les espaces extérieurs)	1 000 €
Caution tri non fait	50 €
Location de la <u>salle de réunion</u>	
Syndics et associations pour des activités ou animations payantes à la séance. Créneau d'une ½ journée maximum	20 €

En complément de ces tarifs, si des agents sont amenés à venir sur le site durant une période d'astreinte, leur temps réel d'intervention sera également refacturé à l'association organisatrice.

Concession cimetière

15 ans	130 €
30 ans	350 €

Concession

Case pour 15 ans	470 €
Case pour 30 ans	800 €
Cavurne 15 ans	470 €
Cavurne 30 ans	800 €

Jardin du souvenir

Dispersion des cendres	60 €
Plaque sur lutrin 15 ans	120 €
Plaque sur lutrin 30 ans	240 €

BIENTÔT 16 ANS ? PENSEZ À VOUS FAIRE RECENSER !

Le recensement citoyen est une démarche essentielle pour tous les jeunes à partir de 16 ans.

Il vous permet d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales.

Dès votre 16^{ème} anniversaire, et dans les 3 mois qui suivent, pensez à effectuer votre recensement citoyen. Il vous permettra, en particulier, d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Dans la pratique, vous avez jusqu'à vos 25 ans pour vous faire recenser, mais attention, cela peut retarder d'autant vos démarches, par exemple pour passer un examen national ou d'État (bac, CAP, permis de conduire...) pour lesquels le certificat de participation à la JDC reste nécessaire.

La démarche est simple : rendez-vous à la Mairie muni d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.



VACANCES, EXAMENS : N'ATTENDEZ PAS POUR RENOUVELER VOTRE PASSEPORT OU VOTRE CARTE D'IDENTITÉ

Passeport, carte d'identité... Ces précieux sésames peuvent être nécessaires pour un départ en vacances, pour justifier de son identité lors d'un examen. Leur obtention prend plusieurs semaines, d'où la nécessité de ne pas s'y prendre au dernier moment.

À l'approche des examens de fin d'année scolaire et des vacances, de nombreuses personnes souhaitent faire renouveler leur carte d'identité ou leur passeport.

Pour éviter que l'afflux de demandes n'entraîne des délais d'attente incompatibles avec des dates d'examens ou de voyages, le ministère de l'intérieur invite le public à prendre dès à présent ses dispositions :

- en vérifiant les dates d'expiration de la carte d'identité et du passeport,
- en sollicitant le renouvellement si nécessaire.

Les usagers peuvent se présenter dès maintenant dans les Mairies équipées du dispositif pour une demande de carte nationale d'identité ou de passeport.

LE TERRAIN DE FOOTBALL RAVAGÉ PAR DES SANGLIERS



Les sangliers et le foot, cela aurait pu être le titre d'une fable de Jean de La Fontaine s'il vivait toujours à notre époque, mais c'est juste le constat du passage d'une horde de sangliers, sans doute frustrés du niveau national de notre football, qui a décidé de prendre les choses en main en se testant à la pratique du football.

Mais le résultat est sans appel pour notre terrain municipal et son état à

faire pâlir les protagonistes d'un match France-Angleterre de rugby du tournoi des six nations.

Pour autant, nous avons été contraints de prendre un arrêté municipal et de convoquer les acteurs à une réunion pour trouver des solutions à la présence invasive des sangliers, avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, le lieutenant de louveterie et les voisins du terrain de foot.

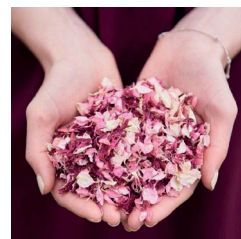
Une entreprise spécialisée va intervenir pour la remise en état du terrain afin que notre équipe de Saint-Armel puisse retrouver son terrain fétiche et des clôtures électriques seront prochainement installées.

CÉRÉMONIES CIVILES



Les cérémonies civiles sont des moments de fête et de traditions qui nécessitent d'être parfois réinterrogés pour des raisons de sécurité, de propreté et de préservation de notre environnement.

Aussi, sur Saint-Armel, les lâchers de ballons de baudruche sont interdits afin de ne pas disséminer du plastique dans la nature. Pour les mêmes raisons, jeter des confettis ou autre matière non naturelle et biodégradable est également interdit, et peuvent être aisément remplacés par des pétales de fleurs.



Mathéo Le Ny lors de la Sainte Barbe à Corps-Nuds

LA VILLE SOUTIENT LES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES

Depuis la conclusion de la convention avec le SDIS en avril 2023, la ville de Saint-Armel autorise les employés communaux étant sapeurs-pompiers volontaires à s'absenter pendant le temps de travail pour exercer des missions opérationnelles ou réaliser des formations. À ce titre, un agent, Mathéo Le Ny bénéficie de ce partenariat.

Par cette décision, la ville favorise et encourage le volontariat, participe à la continuité et à la qualité des secours de proximité, conforte et renforce l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires, qui démontrent chaque jour que courage et dévouement demeurent des valeurs d'actualité.



AU COEUR DU CHANTIER DE L'ÉCOLE

Vous avez pu constater depuis cet été l'avancée des travaux du pôle enfance avec les phases de terrassement et de gros œuvre.

Les travaux de charpente en ossature bois qui ont démarré en décembre vont nous permettre d'apprécier rapidement les futurs volumes du bâtiment.

En février, débutera le raccordement de l'extension maternelle au bâtiment actuel avec une phase de démolition du mur des toilettes maternelles pendant les vacances de février. Une nouvelle organisation sera mise en place avec l'utilisation des autres toilettes du rez-de-chaussée de l'école et leur répartition entre maternelles et élémentaires.

Fin avril/début mai, les élèves de trois classes maternelles et de trois classes primaires participeront à une phase de chantier avec façonnage de briques en terre crue du site (adobes) et le montage du mur. Nous reviendrons ultérieurement sur ce beau projet pédagogique.

L'extension de l'école sera livrée en juillet pour permettre son utilisation dès la rentrée de septembre prochain. Le bâtiment restaurant/garderie sera livré plus tard, en janvier 2026.

Vous trouverez, ci-après, le planning des grandes phases de travaux à venir.

CÔTÉ FINANCES

Nous avons reçu les retours de nos demandes de subvention, détaillées dans le plan de financement ci-dessous. À noter une belle subvention de la métropole en lien avec la qualité environnementale du bâtiment, qui nous permet de bénéficier d'une prise en charge à hauteur de 40 % (du

montant plafond) au lieu des 30 % classiques : matériaux biosourcés, isolation thermique, nombre d'emplacements vélos prévus...

Nous sommes également accompagnés par la CAF pour les bâtiments utilisés en dehors des temps scolaires (restaurant/garderie/ALSH) et par le Département qui continue à nous subventionner malgré son contexte financier très tendu.

Enfin, la Préfecture nous subventionne à hauteur de 250 000 € du fait du nombre élevé de dossiers présentés sur cette période du mandat.

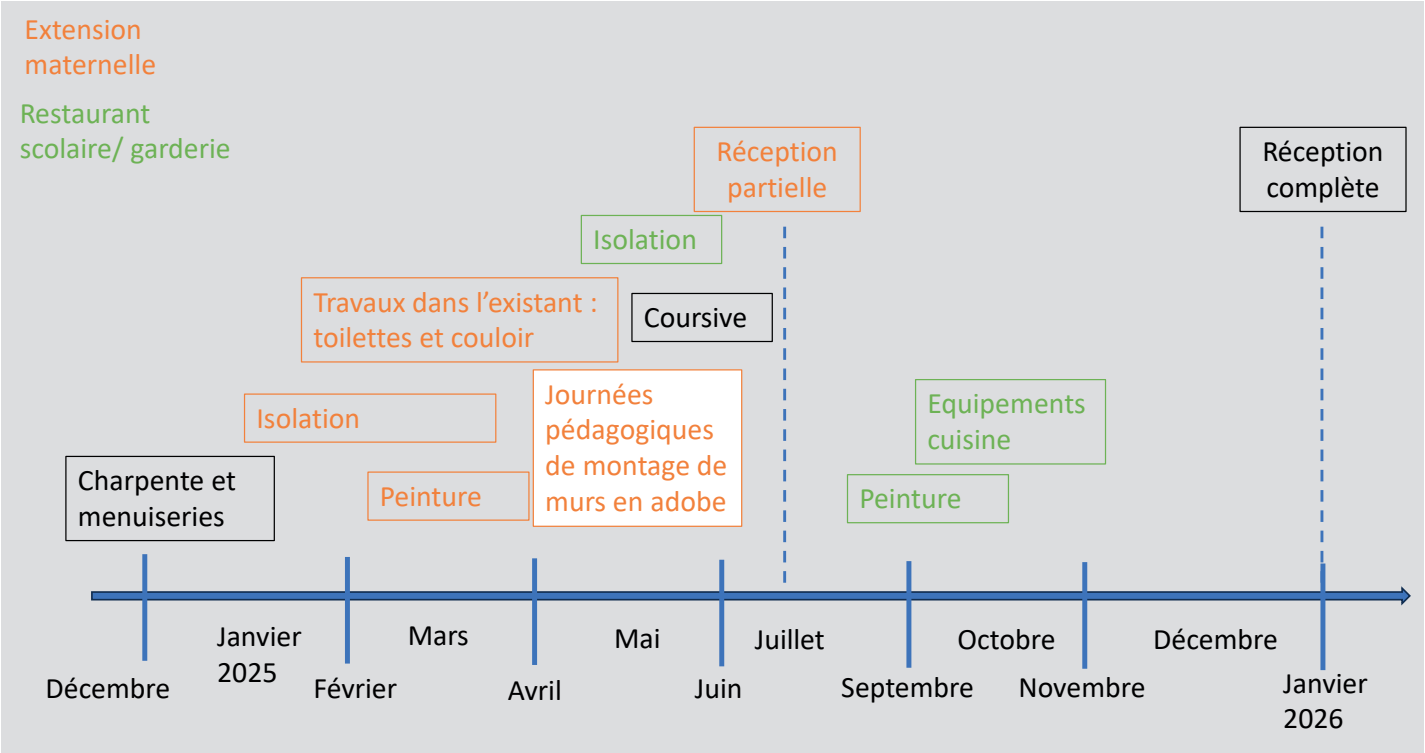
Nous soumettrons à nouveau notre dossier à la Préfecture l'année prochaine au titre du dispositif de la Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux (DETR).

Rappelons également la dotation aux équipements, versée par Viabilis en 2021 et 2022 au titre de la ZAC, à hauteur de 400 000 €. Et nous devrions bénéficier de la récupération de la TVA à hauteur de 14,85 % d'après le dernier projet de loi de finances.

Nous remercions sincèrement tous ces partenaires qui permettent à la commune d'améliorer les structures d'accueil destinées à nos enfants. Sans leur participation, ces travaux auraient été plus impactants pour nos finances communales.

Ceci est la première étape du projet de rénovation énergétique et thermique de nos bâtiments municipaux à bout de souffle. Et nous poursuivons cette démarche par l'étude de la rénovation du groupe scolaire et des bâtiments municipaux.

LE PHASAGE DES TRAVAUX



Travaux de construction	2 573 498,20 €
Études	350 652,00 €
Cheminements doux	216 000,00 €
Mobilier	96 000,00 €
Total projet TTC	3 236 150,20 €
Dotation de soutien à l'investissement local (Préfecture)	250 000,00 €
CAF	270 000,00 €
Département	75 000,00 €
Fonds métropolitain de transition écologique (Rennes Métropole)	800 000,00 €
Total subventions	1 395 000,00 €
Dotation aux équipements de Viabilis	400 000,00 €
Fonds de compensation de la TVA	367 000,00 €
Reste à financer via le fonds de roulement et/ou emprunt	1 074 150,20 €

Coût des travaux

Ce projet estimé, à 3,2 millions € TTC de travaux se déroule en plusieurs phases. La Mairie a recherché de nombreuses subventions pour l'aider à financer ce chantier d'ampleur : à ce jour plus d'un million d'euros de subventions sont déjà acquis grâce aux financeurs (Métropole, CAF, Département, Préfecture).



TIERS LIEU : ACCOMPAGNEMENT ET APPEL À PROJETS

Depuis 2021, la commune de Saint-Armel porte et soutient le projet du tiers-lieu chemin de la Fontaine.

D'abord par la création d'un groupe de travail citoyen pour étudier les lieux possibles et commencer à en définir les usages. Puis par le soutien aux actions de l'association Kazanou dont la vocation est justement de favoriser une dynamique collective sur notre commune. Ce tiers-lieu doit associer toutes les bonnes volontés au service du plus grand nombre.

Ce projet suscite aussi le soutien de nos partenaires. Outre le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine qui a versé 60 000 € pour aider à l'achat du lieu, Rennes Métropole aussi nous soutient avec le dispositif "Nos Lieux Communs".

Ce dispositif proposé dans le cadre de la Fabrique Citoyenne du climat a pour vocation de donner les "clefs de lieux à des collectifs, associations, structures de l'économie sociale et solidaire, pour expérimenter de nouveaux usages, des projets positifs au service d'une transition écologique socialement juste, accessible à toutes et tous. Du nord au sud, d'est en ouest, 16 lieux ont été identifiés à travers notre métropole, en lien avec les communes du territoire, pour créer de nouvelles dynamiques locales, de nouveaux lieux de vie pour les habitantes et habitants, pour engager un nouveau récit positif autour d'un monde qui change..."

Retrouvez toutes les infos sur cet appel à projet novateur sur le site : <https://fabriquecitoyenne.fr/events/forum-des-projets-saint-armel-1>.



En 2023, la commune a pu négocier l'achat du 3 ter chemin de la Fontaine, ancien entrepôt de l'épicerie. Cette opportunité a pu se concrétiser et aujourd'hui, nous pouvons commencer à travailler sur un programme de travaux afin de pouvoir y accueillir du public.

Pour cela la commune a recruté une agence d'architecture, le cabinet L2, pour un accompagnement à la Maîtrise d'Ouvrage, avec pour objectif d'affiner les usages futurs du tiers-lieu, d'accompagner la dynamique existante et de nous accompagner dans le choix d'un scénario de travaux. Certains d'entre vous ont déjà pu se projeter dans cet espace en participant à la fête organisée par plusieurs associations arméliennes le 29 septembre dernier. Nous allons continuer cette démarche ensemble avec l'aide de professionnelles motivées par l'aventure.

**RENDEZ-VOUS LE
16 JANVIER 2025 À 18H30
POUR LE FORUM
DES PROJETS**

PRÉSENTATION DE L'AGENCE L2 ET DE LA DÉMARCHE D'ASSISTANCE ET MAÎTRISE D'OUVRAGE

Atelier L2, architectes scénographes, agence d'architecture spécialiste par sa pratique dans la construction d'Équipements Recevant du Public - et plus particulièrement sociaux et culturels - qui intègre la dimension architecturale, technique, réglementaire, patrimoine, scénographie, paysage, signalétique, mobilier.

L'agence s'est spécialisée dans la construction en matériaux biosourcés et géosourcés, portant haut une démarche environnementale forte et indispensable.

Pour ce projet, L2 est associée à Facteur Urbain, spécialiste de la programmation participative et des démarches participatives dans les projets d'aménagement et de territoire, et très aguerri à la programmation de tiers-lieux et au Cabinet Sinan, économiste

de la construction et spécialiste des matériaux biosourcés.

La démarche proposée reposera sur une dynamique sensible et une mobilisation créative ; en effet, il s'agira de dépasser les dimensions strictement techniques – sans bien sûr les ignorer – et "d'embarquer" la population de la commune dans toute sa diversité pour travailler à la constitution d'un projet commun, partagé et fédérateur. Cette démarche participative se devra d'être partenariale – en incluant les parties prenantes du territoire (habitant(e)s de la commune, associations, écoles, partenaires tels que Rennes Métropole, Bruded, Bretagne Tiers-Lieux, Réso Solidaire...), de manière ouverte.

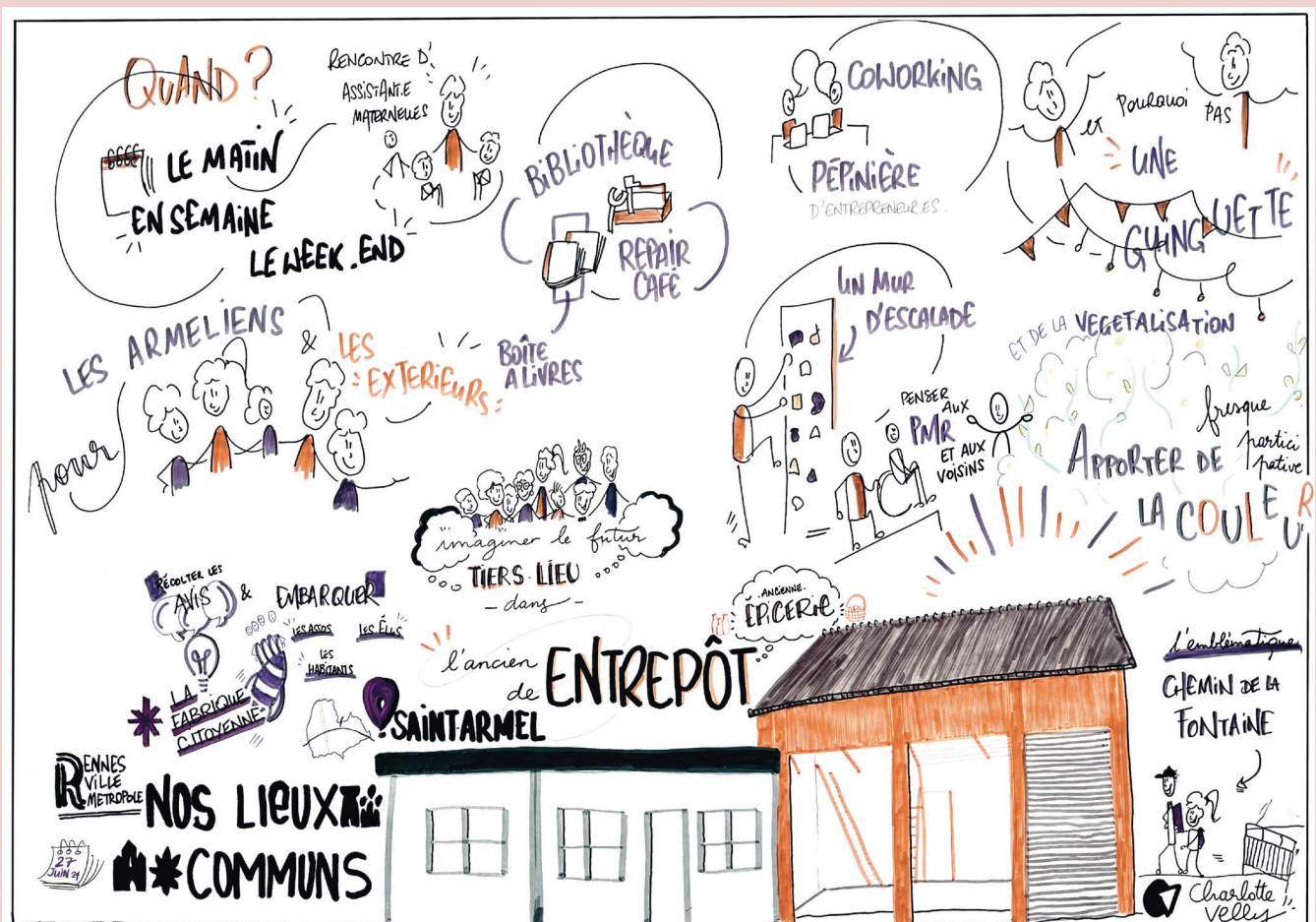
L'APPEL À PROJETS "NOS LIEUX COMMUNS" : DOSSIERS À DÉPOSER AVANT LE 23 FÉVRIER 2025

Ce nouveau dispositif s'inscrit dans les valeurs et principes de la Charte métropolitaine de la participation citoyenne. Son objectif est d'aller plus loin dans l'implication dans la vie publique des personnes habitant le territoire, en leur donnant du pouvoir d'agir concret, dans des projets en faveur de la transition écologique.

Les porteurs de projets pouvant répondre à l'appel à projets sont des collectifs d'habitants, des associations ou des structures de l'économie sociale et solidaire et ils devront justifier que leur projet répond à des enjeux écologiques et sociaux, et qu'ils soient un support d'implication citoyenne dans la transition écologique. Les dossiers peuvent être déposés dès maintenant et ce **jusqu'au dimanche 23 février 2025**. Si plusieurs projets sont déposés sur

un même lieu, ce seront aux habitantes et habitants de l'ensemble de Rennes Métropole de voter pour les départager, dans le cadre du vote organisé du 19 mai au 8 juin 2025. Afin d'inspirer les prochains porteurs de projets, et de connaître les attentes locales autour du site, un atelier participatif a été organisé le jeudi 27 juin 2024.

Pour plus d'infos sur les conditions et les attentes de cet appel à projet, celui-ci est disponible sur le site de Rennes Métropole. N'hésitez pas à contacter la Mairie pour en savoir plus ou si vous avez des idées de projet à proposer. Dans ce cadre, une réunion Forum des Projets est organisée le **16 janvier 2025, à 18h30, salle du Conseil**.



Actualités

L'ACCUEIL DE LA MAIRIE FAIT PEAU NEUVE

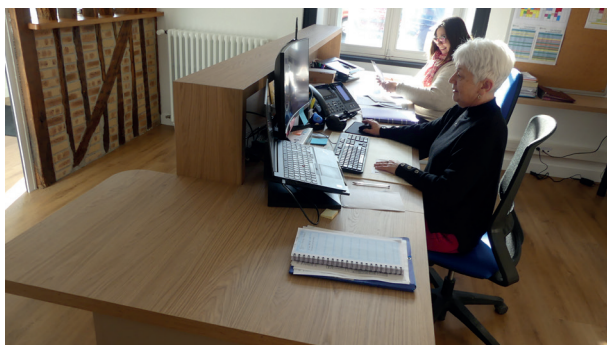
Des travaux de réaménagement et d'accessibilité du bureau d'accueil de la Mairie ont été réalisés dans le courant du mois de novembre.

Si nous avons fait appel à l'entreprise Castel menuiserie-agencement pour la réalisation de la nouvelle banque d'accueil et la pose du sol, les cinq agents du

service technique sont intervenus pour effectuer de multiples travaux en amont et après l'intervention du prestataire : préparation puis peinture des murs, plinthes et encadrements, décapage des six couches de peinture des (splendides) portes en bois, lasurage desdites portes, déménagement/réaménagement des locaux...

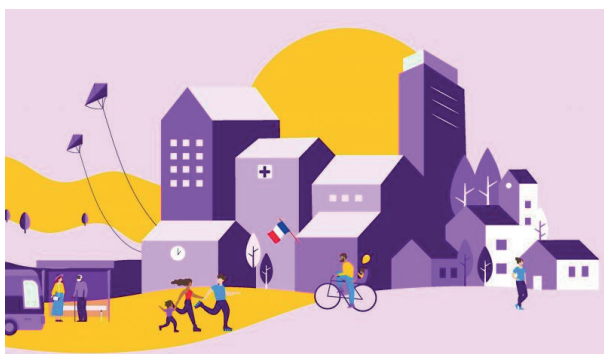
Bravo et merci pour la qualité du travail réalisé et nous espérons que vous apprécierez ce nouvel espace qui va permettre aux agents de travailler et de vous recevoir dans des conditions optimales.

Que vous ayez besoin d'une information, de réaliser une démarche ou par simple curiosité, n'hésitez pas à passer découvrir cette belle réalisation !



RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025

En janvier, comme tous les cinq ans, Saint-Armel réalisera le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés du 16 janvier au 15 février 2025.



Avant cela, **une lettre de la Maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération.** Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. **Ce document est indispensable et contient vos identifiants pour vous recenser. Gardez-le précieusement.**

Se recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur à votre demande.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 16 janvier 2025 ? Vous devez vous absenter pendant la période de recensement ? Contactez la Mairie au 02 99 62 71 58 ou par mail à secretariat.viesociale@saint-armel-35.fr

EN BREF



■ Eugénie au jardin

Vous aurez peut-être remarqué sur le Monument aux Morts, à l'occasion du 11 novembre dernier, une jolie gerbe aux couleurs automnales dans son pot en cuivre.

Cette gerbe a été réalisée par une fleuriste de Chanteloup rencontrée lors de notre marché des "Beaux Jours" et qui nous a séduit par son engagement responsable sur la provenance des fleurs, locales ou glanées et l'utilisation de contenants réutilisables.

Eugénie au jardin, c'est un atelier floral éco-responsable, juste à côté de chez vous :

- Atelier, parce que c'est un lieu de création et de partage
- Floral, parce qu'elle y travaille les fleurs fraîches, sèches et globalement, tout le végétal
- Eco-responsable, parce qu'elle utilise des fleurs de saison, locales à chaque fois que c'est possible et toujours françaises. Pas de plastique, ses compositions sont 100 % nature et compostables. Elle aime chiner pour donner une seconde vie aux vases et autres contenants.

Elle propose des bouquets sur commande, des ateliers créatifs pour apprendre à créer des compositions fraîches ou sèches. Tout cela à destination des particuliers, collectivités locales ou entreprises. Et des compositions florales pour accompagner les événements de la vie, comme les mariages, les obsèques ou habiller des espaces de travail pour un moment particulier.

N'hésitez pas à lui rendre visite les jeudis ou vendredis entre 16h et 19h.

Laurence Paillou

La Bénardière 35150 Chanteloup

Tél. : 06 84 53 49 87

Mail : eugenie.au.jardin@gmail.com

Instagram : [eugenie_au_jardin](https://www.instagram.com/eugenie_au_jardin)

BROYAGE DE VÉGÉTAUX À DOMICILE

Rennes Métropole lance un service gratuit de broyage de végétaux à domicile pour les habitants des 43 communes du territoire.

Une manière simple de récupérer du broyat pour son jardin et son composteur.

Pour bénéficier de ce service, cinq conditions doivent être remplies :

- au moins trois foyers participent à l'opération
- l'accès au terrain est d'au moins 1,20 m de large pour l'accès du broyeur
- entre 1 et 5 m³ peuvent être broyés par opération
- la zone prévue pour le broyeur est d'au moins 30 m²
- les végétaux à broyer respectent les règles suivantes : tous types de tailles de haies, branches de 1 à 10 cm de diamètre.

Végétaux refusés : feuilles, tonte de gazon, souches, espèces exotiques, mûrier, planches de bois.

Le prestataire est l'entreprise d'insertion Tribord.



COMMENT S'INSCRIRE ?

Remplissez le formulaire en ligne sur lc.cx/ZhHAZe ou en flashant le QR code :



FAIRE UN SIGNALEMENT AVEC RENCITÉZEN



RenCitéZen est un dispositif de "tranquillité publique" permettant de signaler aux services municipaux et métropolitains un dysfonctionnement sur l'espace public (voirie, l'éclairage, l'assainissement ou les déchets) par téléphone, par formulaire internet et par le biais d'une application.

Grâce à une localisation précise, RenCitéZen permet de déclencher une intervention rapide et un accompagnement personnalisé pour la résolution de ces troubles.

"TROIS DISPOSITIFS POUR VOS SIGNALEMENTS"

- Des formulaires en ligne
- Sur votre smartphone, une appli "Ici Rennes, Ville et Métropole" à télécharger sur Google play store et sur Apple store. Grâce à sa géolocalisation, votre signalement sera précis !
- Par téléphone : 02 23 62 10 10, de 8h30 à 17h30 en semaine et de 9h à 12h30 le samedi.

STAR ME GUIDE : ÊTRE GUIDÉ SUR MES TRAJETS



STARmeguide nouvelle formule vous accompagne de porte à porte.

Votre accompagnateur STAR fait la totalité du trajet avec vous, de votre lieu de départ jusqu'à la porte de votre destination. L'accompagnement peut se faire dans toute la métropole et d'arrêt à arrêt ou de porte à porte, dans la limite de 500 mètres autour d'un arrêt de bus ou d'une station de métro.

Complémentaire au service HANDISTAR, au parcours découverte et aux aménagements réalisés en continu sur tout le réseau, STARmeguide vient compléter l'offre globale d'accessibilité du réseau STAR. C'est une nouvelle solution pour devenir ou redevenir mobile, une nouvelle étape d'un service public toujours plus proche des citoyens. Ce service d'accompagnement voyageur de STAR permet aux personnes éligibles d'effectuer un déplacement sur le réseau d'arrêt à arrêt en étant guidé par un accompagnateur STAR.

Les accompagnateurs aident à :

- monter et/ou descendre
- s'installer dans le bus ou le métro ;
- emprunter les équipements (ascenseurs, escaliers mécaniques) ;
- acheter et/ou valider son titre de transport ;
- s'orienter, repérer son parcours, prendre ses correspondances, descendre au bon endroit.

STARmeguide est dédié aux personnes à mobilité réduite, aux personnes en situation de handicap ou encore aux personnes âgées qui rencontrent des difficultés pour utiliser le bus ou le métro et ont besoin d'être accompagnées. STARmeguide est ouvert aux ayants droits HANDISTAR (personnes en fauteuil et personnes non voyantes). Inscription à STARmeguide obligatoire.

Se renseigner : contacter InfoSTAR au 09 70 821 800 (appel non surtaxé) pour recevoir le dossier d'inscription.

S'inscrire : compléter le dossier et l'adresser à Infostar.

Réserver un trajet : une fois le courrier d'admission au service reçu, réserver un accompagnateur pour le trajet de son choix en contactant infostar au 09 70 821 800 (appel non surtaxé) - du lundi au vendredi de 10h à 18h (hors jours fériés).

Partager un bon moment
Vivre un instant gourmand
Parcourir le centre-ville en marchant

Ville de
RENNES



Rejoignez le centre de Rennes
en métro, les parkings relais
sont gratuits

RENNES
Humaine_Uzbaïne_Bretonne

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU 19 NOVEMBRE 2024

Les Arméliennes et Arméliens étaient réunis mardi 19 novembre 2024 à l'Espace Arzhel pour une réunion publique portant sur l'urbanisme organisée par la Ville. L'urbanisme est un domaine dans lequel les projets d'aménagement et de construction contribuent à faire le Saint-Armel de demain. La réunion publique a été l'occasion de faire un point sur l'avancement des différents chantiers et réflexions conduites par l'équipe municipale.

Madame la Maire a présenté les différents enjeux liés au foncier : créer du logement, des équipements et assurer un développement économique tout en préservant nos surfaces naturelles et perméables pour notre souveraineté alimentaire, pour stocker le carbone, pour la biodiversité, pour la fraîcheur et pour stocker l'eau afin de limiter le ruissellement et les inondations.

La prise en compte de ces enjeux associés au respect de la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) nécessite d'anticiper le développement urbain de la commune. Puisque nous ne pourrions plus artificialiser, nous n'aurons pas d'autre choix que de construire là où c'est déjà artificialisé, c'est à dire de construire la ville sur la ville et d'intensifier l'usage de nos fonciers.

Madame Laetitia Lesage, architecte conseil qui réalise le plan guide communal, a ensuite pris la parole pour présenter à l'assemblée la démarche basée sur la topographie, l'eau, et le bocage, ce que révèle notamment le cadastre napoléonien. Elle a expliqué l'intérêt de réfléchir aux projets de manière large, notamment pour étudier leurs impacts sur l'espace public : voirie, cheminements doux, végétation, en prenant notamment l'exemple de du chemin de la Gare.

Le but du plan guide est d'anticiper l'urbanisation avec des objectifs de préservation de l'identité de Saint-Armel et d'identification des zones à optimiser en priorité, avec un œil extérieur neutre. Le parti pris est de se dire que le ZAN, ce n'est pas seulement densifier, mais c'est aussi l'occasion de redonner et/ou conserver une identité et une qualité à Saint-Armel en révélant le site d'un point de vue géographique et en préservant son patrimoine architectural et paysager, en hiérarchisant les endroits à urbaniser et en sanctuarisant ce qui doit l'être pour garder notre qualité de cadre de vie.

Ce plan guide est un exercice de projection à long terme, amené à évoluer. Néanmoins il a intérêt à être retranscrit dès que possible dans le PLUi afin de protéger le foncier sur lequel des enjeux sont identifiés et éviter que des projets non adaptés y soient réalisés. Pour



autant ce n'est pas parce que des orientations d'aménagement sont inscrites au PLUi qu'elles vont se concrétiser.

Madame Poirier du service aménagement de Rennes Métropole a apporté un éclaircissement sur le PLUi. Elle a pu préciser que l'enquête publique portant sur la modification n° 2 du PLUi va se dérouler du 17 décembre 2024 au 22 janvier 2025 dans la perspective d'une approbation du document après l'été 2025.

Puis, Monsieur Gilles Simon a présenté les différents projets urbains en cours. Vous pouvez voir le support de présentation sur le site internet de la commune : <http://www.saint-armel-35.fr/>

Les projets de tiers-lieu, de rénovation des bâtiments municipaux et d'équipements extérieurs ont également été précisés.

Les habitants ont pu nous interroger sur différents points pour lesquels les débats ont donné lieu parfois à de vifs échanges et auxquels des réponses ont pu être apportées : le débouché de la sente piétonne au niveau de la rue des Monts d'Arrée, la finalisation de l'aménagement de la rue Angéla Duval, l'implantation de la société Marc, l'aménagement d'une aire d'accueil d'une famille de gens du voyage et l'implantation d'une pharmacie.

POINT D'INFORMATION SUR LA FUTURE IMPLANTATION DE LA SOCIÉTÉ MARC S.A.

Ce point d'information de la Municipalité semble nécessaire pour éclairer le lecteur sur l'intention de la société MARC S.A. de s'implanter sur Saint-Armel. Il convient de préciser que le terrain concerné est situé en zone d'activité dans le PLUi métropolitain approuvé le 19 décembre 2019, et que rétroactivement ce classement était déjà effectif dans le PLU communal révisé approuvé en 2014, auparavant dans le PLU approuvé en 2005 et encore avant dans le POS communal approuvé le 8 juillet 1993. C'est dire, si la vocation d'activité de ce secteur est ancrée depuis plus d'une trentaine d'années.

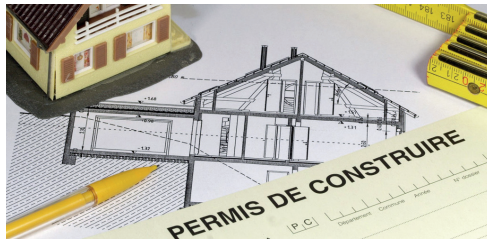
Les premiers contacts avec MARC S.A. ont eu lieu en 2020. Les élus de la commission "Urbanisme" à l'époque relevaient une opportunité pour la commune d'accueillir cette entreprise, néanmoins ils formulaient de nombreuses interrogations sur l'insertion paysagère, la prise en compte des nuisances inhérentes à l'activité. Ces préoccupations se sont traduites par des prescriptions apportées dans le PLUi de décembre 2022 dont l'enquête publique

s'était déroulée du 25 mai au 23 juin 2022.

Elles concernent la protection des riverains contre les nuisances induites par l'activité de l'entreprise (impact sur le bruit, les poussières, l'insertion paysagère liée à la proximité de zones d'habitat). L'entreprise MARC S.A. a présenté son projet devant un collectif d'habitants riverains du site et d'élus en novembre 2023. De nombreuses interrogations ont été émises sur le projet au regard des risques encourus.

La société MARC S.A. a engagé toutes les études nécessaires dans la perspective d'obtenir les autorisations nécessaires à l'implantation de son activité, tant au titre du Code de l'Environnement qu'au titre du Code de l'Urbanisme.

Pour répondre aux inquiétudes exprimées par les riverains, la société MARC S.A. se propose d'inviter quelques riverains membres de l'association EBV (Ensemble pour le Bien vivre à Saint-Armel) à une opération de concassage prévue sur le site de Pleurtuit fin janvier début février.



QUESTION RÉPONSE

Un abri de jardin n'a pas besoin d'être déclaré.

FAUX. Un abri de jardin est une construction et doit faire l'objet d'une autorisation.

- Pour les abris inférieurs à 20 m² : une déclaration préalable.

- Pour les abris supérieurs à 20 m² : un permis de construire.

Seuls les abris de jardin de moins de 5 m² n'ont pas à être déclarés. Mais même sans déclaration, ces petits abris de jardin doivent respecter les règles d'urbanisme qui peuvent contraindre son implantation sur le terrain, sa hauteur ou son aspect extérieur.

Si je déclare, je vais payer des taxes.

VRAI ET FAUX. Les taxes ne s'appliquent généralement qu'aux constructions neuves et extensions, à partir du moment où les locaux sont clos et couverts, ce qui exclut par exemple les travaux de façade, toiture, clôture...

Construire sans déclaration pour éviter de payer des taxes constitue une infraction au code de l'urbanisme. Si l'infraction est constatée, elle est passible de sanctions définies par le tribunal, notamment sous la forme d'amendes dont le montant est généralement plus élevé que le montant de la taxe qu'il aurait fallu payer au départ.

Chez moi, je construis ce que je veux.

FAUX. Le droit de bâtir est une des caractéristiques essentielles du droit de propriété. La loi et ses représentants, élus et agents, sont là pour garantir que ce droit puisse s'exercer sans que les abus ou excès des uns viennent contraindre le droit des autres. C'est la raison pour laquelle des règles sont édictées à l'échelle à la fois du territoire national et du territoire local. Elles permettent une bonne répartition de l'utilisation du sol et une bonne insertion des nouvelles constructions dans leur environnement sans qu'elles ne viennent gêner les voisins. La demande d'autorisation d'urbanisme permet aux autorités locales de vérifier que le projet respecte ces règles et s'insère bien dans son environnement. Pour rappel, construire sans déclaration est une infraction pénale au code de l'urbanisme passible de sanctions devant le tribunal.

1^{ER} FÉVRIER 2025 : DU CHANGEMENT DANS LA COLLECTE DES DÉCHETS

Tous les 7 à 8 ans, la prestation de collecte des déchets est remise en concurrence par la Métropole conformément aux prescriptions du code des marchés publics.



NOUVEAUX PRESTATAIRES DE COLLECTE

Pour la période qui s'étend du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2033, le marché été attribué à deux prestataires : la société Derichebourg pour la collecte des ordures ménagères, des emballages / papier, du verre de la ville de Rennes, Cesson et Saint-Jacques ainsi que des déchets alimentaires de toute la métropole ; et à la société Suez (prestataire sortant) pour les déchets des autres communes (hors déchets alimentaires).

FRÉQUENCE ET NOUVEAUX JOURS DE COLLECTE

Pour les habitants en maisons individuelles

À partir du 3 février prochain, les ordures ménagères (poubelle "grise") des habitants en maison individuelles seront collectés une semaine sur deux afin d'adapter les moyens de collecte aux besoins.

En effet, en moyenne, ces usagers de la Métropole sortent leur poubelle "grise" une semaine sur deux. Lorsqu'elle est présentée à la collecte, cette poubelle n'est en outre qu'à moitié remplie. Une mesure d'autant plus cohérente que les déchets alimentaires (30% de cette poubelle), peuvent facilement être compostés. Rennes Métropole distribue d'ailleurs gratuitement depuis des années des composteurs à tous les foyers qui le souhaitent (demande sur <https://dechets.rennesmetropole.fr/prise-de-rdv> ou auprès du Numéro Info Déchets).

Les usagers concernés recevront courant janvier, dans leur boîte aux lettres, le calendrier 2025 avec leurs nouveaux jours de collecte.

La réduction de fréquence de collecte permet de réduire le nombre de kilomètres parcourus par les camions de collecte et de limiter les émissions de gaz à effet de serre générés.

À noter : d'ici l'été, chaque foyer disposant de bacs roulants pourra consulter en ligne la quantité de déchets produite à son adresse grâce à un nouveau portail réservé aux usagers du service.

Pour les immeubles

La fréquence de collecte des immeubles ne change pas. Les nouveaux jours de collecte sont à retrouver sur la page dédiée aux gestionnaires de logements sur le site internet de Rennes https://metropole.rennes.fr/gestionnaires-de-logements-gerez-vos-dechets?idParent=15&typeParent=txonomy_term

Moins 13 kilos par habitant depuis 2019

La Métropole mène une politique volontariste en matière de réduction des déchets. Les résultats sont au rendez-vous puisque, depuis plusieurs années, les tonnages de déchets des ordures ménagères sont en baisse constante sur le territoire.

Poursuite du déploiement du tri des déchets alimentaires

Depuis octobre 2023, Rennes Métropole équipe de seaux les habitants en immeuble qui n'avaient pas de solution jusque-là pour trier leurs déchets alimentaires. Deux solutions existent selon les communes et les secteurs : la mise en place d'une aire de compostage partagé ou celle d'un point d'apport volontaire. Elles continuent d'être progressivement mises en place d'ici la fin 2025.

Pour toute question ou demande liée aux déchets, contactez le Numéro Info Déchets au 0 223 622 622 ou rendez-vous sur <http://metropole.rennes.fr>



LA PASSERELLE

UNE STRUCTURE D'ACCUEIL POUR LES JEUNES

La Passerelle est un nouveau mode d'accueil, de rencontre et de loisirs pour les enfants.

Ce lieu, ouvert depuis le 6 novembre dernier, est destiné aux jeunes du CM1 à la 5^{ème}.

Christelle Dupont, animatrice, les accueille tous les mercredis en période scolaire de 14h à 17h au local jeunes près de la Mairie.

Diverses activités sont proposées : création de savons, broderie, mosaïque...

En fonction des envies de chacun, des propositions du groupe et de l'animatrice, il est choisi ensemble ce qui va être fait. Courant décembre, les enfants ont décoré, en mode Noël, la façade du local.

Le 11 décembre, les jeunes ont été invités à découvrir les coulisses de l'Hôtel du Département, avec au programme une présentation ludique des compétences du Département, une visite de l'exposition "Carton Plein". Ils ont assisté au spectacle "Les Sons Rêvés" dans l'auditorium des archives départementales. Un moment riche en échange et des jeunes ravis par cette balade rennaise.

Comment inscrire votre enfant à La Passerelle ?

L'inscription à La Passerelle est possible via le Portail Famille ou en transmettant un mail à jeunesse@saint-armel-35.fr

Attention, le nombre de places est limité. Si votre enfant n'est pas inscrit, il ne pourra pas venir.

Et pour le départ de votre enfant ?

- Soit vous venez le chercher à 17h,
- Soit vous l'autorisez à rentrer seul en le précisant sur la fiche d'inscription.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez joindre le service jeunesse au 06 82 72 21 37.



Les jeunes Arméliens très à l'écoute lors de la visite de l'Hôtel du Département

ACCUEIL DE LOISIRS

L'ACCUEIL DE LOISIRS PARTICIPE À LA DÉCORATION DE NOËL

Les enfants de l'accueil de loisirs ont participé à l'embellissement de la commune pour les fêtes de Noël.

Durant quelques mercredis, ils ont, aidé des animateurs, confectionné différents "tableaux" de Noël situés à divers endroits de la commune.

Une belle opération qui a permis aux enfants de participer à la vie communale.



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Meilleurs vœux à tous !

L'Association des Parents d'Elèves de Saint-Armel a lancé sa saison avec trois premières actions.

La première opération de l'année s'est déroulée le 13 novembre avec la commande de chocolat proposée aux familles. Cette vente a permis de récolter 1 171 € de bénéfice pour l'association. Le bureau remercie l'ensemble des participants pour leurs achats.

L'APE a également fêté Noël en avance !

Le samedi 7 décembre se tenait le Marché de Noël à l'Espace Arzhel. L'APE y a tenu un stand de vente de boissons chaudes et de confiseries.

Enfin, le vendredi 20 décembre, l'APE a organisé le goûter de Noël de l'école des Boschaux, un moment de convivialité entre enfants et parents d'élèves avant de partir en vacances. Il s'est déroulé dans la cour des maternelles et les enfants ont pu repartir avec un sachet de chocolat.

Voici les dates clés 2025 à retenir :

- Le vide grenier qui se déroulera le dimanche 27 avril 2025 et la fête de l'école qui aura lieu le samedi 28 juin 2025.

Suivez-nous sur Facebook !

Sur la page Facebook "APE Les Boschaux", vous retrouverez toute l'actualité de l'association, les menus de la cantine et des informations sur les événements à venir en avant-première avant la diffusion dans les cahiers des enfants.

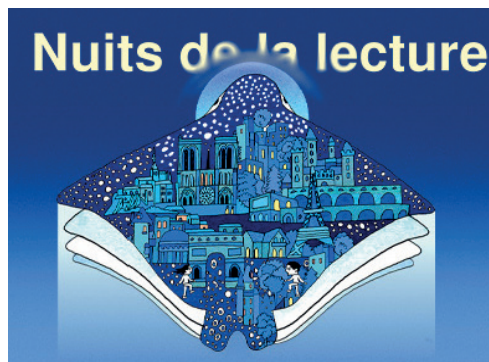
Vous pouvez également nous contacter pour nous faire part de vos idées. Vous trouverez la boîte aux lettres de l'APE à l'entrée principale de l'école, et vous pourrez également nous contacter par e-mail à apestarmel35@gmail.com



Le bureau de l'APE

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

LES NUITS DE LA LECTURE



Les Nuits de la Lecture, c'est du 23 au 26 janvier !

Organisées en collaboration avec le Centre National du Livre sur une proposition du ministère de la Culture, les 9^{ème} Nuits de la Lecture se déroulent sur quatre journées et soirées.

Pour la seconde année, elle sera organisée à Saint-Armel, ainsi que sur les quatre autres communes de la coopération Mosaïque, qui compte les bibliothèques et médiathèques de Chantepie, Corps-Nuds, Nouvoitou, Saint-Armel et Vern-sur-Seiche.

Voyage au coeur du patrimoine

À Saint-Armel, venez apprécier le thème national "Patrimoines", textes lus par des conteurs, autour d'une boisson chaude et de gourmandises sucrées.

Retrouvez le programme complet sur la page Facebook de la coopération Mosaïque, sur le site des Nuits de la Lecture, ainsi que dans les Mairies et bibliothèques des membres de la coopération.

Dimanche 26 janvier 2025
de 15h à 18h
Salle du Conseil

LA BIBLIOTHÈQUE SUR FACEBOOK ET INSTAGRAM

Vous souhaitez suivre les actualités de la bibliothèque Le Chat'Pitre ?

Suivez là sur la page Facebook et le compte Instagram pour connaître les nouveautés, les animations proposées ainsi que les actualités.

EXPOSITION

Du 22 janvier au 5 février 2025, venez découvrir l'exposition "Reflets de Bretagne", les bretons chez le photographe.

Plus de 160 ans de photographies, précieusement conservées par le Musée de Bretagne ainsi que son prédécesseur le musée des Beaux-arts et de l'Archéologie, représentant les bretons en famille, les petits bretons à l'école ou encore lors de mariages.

À ne pas rater...



LES ANIMATIONS

Café littéraire

SAMEDI 1^{ER} FÉVRIER

La bibliothèque municipale vous invite à participer à un "Café Littéraire" le **samedi 1^{er} février 2025 à 10h**.

Vous aimez lire, parler des livres, échanger vos impressions ou seulement écouter celles des autres. Rejoignez-nous autour d'un café. Chaque participant peut amener des petites gourmandises littéraires ou sucrées !

Heure du conte

SAMEDI 22 MARS

L'Heure du conte, c'est le moment privilégié des enfants pour voyager dans l'univers de la lecture en écoutant des histoires captivantes. Un instant hors du temps pour s'échapper dans un monde imaginaire où ils pourront rêver et même s'émerveiller.

La prochaine lecture aura lieu le **samedi 22 mars 2025 à 10h**, à partir de 3 ans.

DE NOUVEAUX OUVRAGES



La fin de l'année arrive... et à la bibliothèque, c'est l'heure des nouveautés !

Il y en a pour tous les goûts : pour les tout-petits, les amateurs de bandes dessinées enfants et adultes, de nombreux polars, des documentaires et romans en tous genres.

La bibliothèque est ouverte le mercredi de 15h30 à 17h, le vendredi de 16h15 à 17h30 et le samedi de 10h30 à 12h30.

L'inscription est gratuite.



Livre Coup de cœur

Harry Potter et le prince de Sang Mêlé

J'ai découvert la saga Harry Potter par les deux premiers films et j'ai tout de suite été séduite. J'ai voulu en savoir plus et je me suis plongée dans les livres de JK Rowling.

J'aime particulièrement le tome 6 qui m'a marqué par ses rebondissements, et la complicité qui lie Harry à Dumbledore, le directeur de l'école. Il apporte également des réponses à de nombreuses questions posées depuis le début.

J'aime enfin ce tome car il y a énormément d'action : une fois lancé dans ses 750 pages, impossible de le reposer ! C'est une introduction parfaite pour la conclusion de l'histoire dans le tome 7.



Brizéis

Retour sur...le Marché de Noël

Le samedi 7 décembre dernier, l'Espace Arzhel accueillait le Marché de Noël.

Comme chaque premier week-end de décembre, le marché a permis aux petits comme aux grands de profiter des stands ainsi que des animations proposées. Les enfants ont pu profiter du manège et se prendre en photo à la borne à selfies avec le Père Noël.

Les exposants, proposant tout pleins d'idées cadeaux créatifs, gourmands et locaux, ont réussi à faire de ce marché un moment très

sympathique à l'arrivée des fêtes de fin d'année.

La municipalité remercie les bénévoles, les exposants, les commerçants qui ont activement participé à cette nouvelle édition.

Un remerciement également à notre maquilleuse et au Père Noël qui nous a fait l'honneur de sa visite. Une belle réussite avec de nombreux visiteurs.

Un grand bravo à tous !



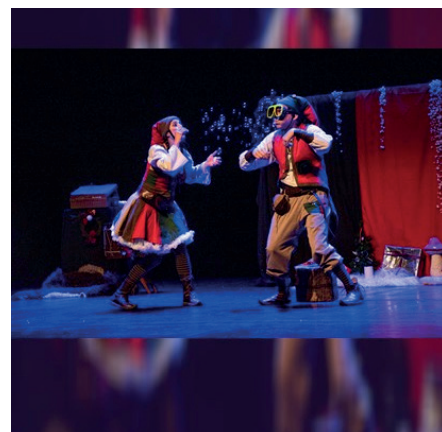
Photos : F. Limbach - Ouest France



... et le spectacle de Noël

Le vendredi 20 décembre dernier, le duo Grelings a su conquérir le cœur des enfants lors du spectacle de Noël !

Entre jonglage, danse, humour et musique, la représentation "En attendant Noël" a permis aux enfants de profiter de leur première soirée de vacances avec des étoiles dans les yeux, afin de pouvoir patienter jusqu'aux fêtes de fin d'année...



■ ■ ■ Vie associative

ARMEL RANDO

L'association vous propose de marcher avec nous tous les jeudis matin et un samedi après-midi par mois.

Nous avons mis en place des circuits de 9 à 10 kms avec une variante plus courte de 5 à 6 kms. Vous serez accompagnés par des personnes ayant, par mesure de sécurité, fait la reconnaissance de ces randonnées.

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples renseignements.

Meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2025 !

→ **Contact** : Gilbert Poussin, président
Armel Rando, et les membres du bureau
Michel, Henri et Georgette
Tél. : 06 29 70 61 00 - 02 99 62 77 76
Mail : poussing-croutong@orange.fr

ENSEMBLE POUR BIEN VIVRE À ST-ARMEL

Je n'habite pas en face mais...

Je sais que ça va polluer.

Je sais que ça va faire du bruit.

Je sais que ça va artificialiser 5 ha de terre agricole.

Je sais que ça n'arrangera pas le problème de l'eau dans mon village.

Et je sens que ce projet n'est pas bon pour Saint-Armel, le Saint-Armel que j'aime.

Si, comme cette personne qui est venue dire ces mots lors de notre AG du 28 novembre dernier, vous vous sentez concerné(e) par le projet d'implantation de l'entreprise Marc SA au Sud Ouest de la zone artisanale, si vous vous posez des questions et avez des inquiétudes à ce propos, n'hésitez pas à nous contacter

N'hésitez pas non plus à vous exprimer lors de l'enquête publique sur la révision du PLUi actuellement en cours et qui prendra fin le 22 janvier.

Bon début d'année à vous et meilleurs vœux.

→ **Contact** : ebvstarmel35@gmail.com
EBV Saint Armel 35
Association EBV, 2 allée du Chemin Rouge,
35230 Saint-Armel



CLUB CANIN "MEET YOUR DOG"

Découvrez le monde fascinant de l'olfaction et explorez les activités de flair.

Détection sportive et nosework

Le chien doit localiser une cible odorante cachée dans une zone spécifique, puis avertir le conducteur de l'endroit où se trouve la cible par désignation.

Évoluer en binôme à travers différentes étapes :

- Conditionnement à l'odeur, désignation, recherche... mais aussi différents éléments : contenants, intérieur, extérieur, véhicule.

Un sport canin de loisirs adapté à tous les chiens, sans limite d'âge ni distinction de race, qui fait appel à une capacité innée et naturelle de nos compagnons : leur extraordinaire sens de l'odorat.

Ce loisir combine travail mental, autonomie et concentration, offrant à votre chien de nombreux bénéfices sur sa santé mentale comme physique qui se traduit par exemple par un sommeil réparateur et un bien-être global.

Cette activité est aussi une opportunité unique de renforcer la relation entre l'humain et son chien. La communication sera au cœur de chaque entraînement, vous apprenant à développer la lecture de votre chien tout en renforçant une belle complicité. C'est un véritable travail d'équipe, où plaisir et apprentissage vont de pair.

Si vous êtes intéressé par ce voyage passionnant et enrichissant ou si vous souhaitez en savoir plus, n'hésitez pas à nous contacter.

→ **Contact** : ccmeetyourdog35@gmail.com

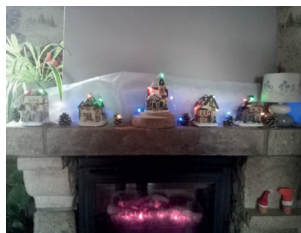
Site : <https://club-canin-meet-your-dog-1.jimdosite.com/>

ASSOCIATION DE YOGA ET DE CULTURE INDIENNE

En cette période festive de fin d'année, nous vous souhaitons des moments joyeux avec vos proches. Joyeux Noël.

Que cette année 2025 soit remplie de rires, de créations autour des temps de partages. Quand le cœur est paisible, l'esprit se concentre.

Membres et adhérent-es AYCI



→ **Contact** : Co-Présidentes
Margaux Sevec et Claudine Panon
Calaiselvy CODANDAM
Professeure de yoga /Animatrice
culturelle

■ ■ ■ Tribune libre

EXPRESSION de la MINORITÉ

Vous avez dit communication, concertation, écoute ? Nous, Minorité, sommes venus écouter les Arméliennes et Arméliens au cours de la réunion publique le 19 novembre 2024. Ce temps d'échange qu'il ne fallait pas boudier, car si rare malgré les belles promesses de campagne, a fait apparaître les points suivants : pas d'ordre du jour, pas de concertations préalables sur les sujets qui conditionnent l'avenir de la commune, pas d'écoute au final des habitants. Que dire de l'étonnement et de la stupéfaction des habitants présents qui n'ont jamais débattu des sujets comme l'implantation de MARC SA, l'implantation de l'aire des gens du voyage, les modifications urbanistiques. Le transport, les commerces actuels et futurs ne sont pas cœur des débats alors que ce sera la préoccupation majeure pour les années qui viennent. Bien d'autres sujets occupent l'esprit des habitants comme en ce moment les décorations et illuminations pour les fêtes. Après les avoir refusées pendant quatre ans, pourquoi les remettre soudainement à l'ordre du jour cette année ?

La Minorité

Morgane Madiot, Maire de Saint-Armel, l'équipe municipale,
Mathilde Foulon, Directrice Générale des services et l'ensemble des agents sont heureux de
présenter aux Arméliennes et Arméliens leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2025.

2025

H A P P Y N E W Y E A R

Taxi Jimmy
Toutes distances - Gares - Aéroports
Transport Médical assis - Privés - Professionnels



07 64 00 98 57
Taxijimmy.rennes@hotmail.com

FRANCK NIVOLLE
PLOMBIER CHAUFFAGISTE



DEPANNAGE INSTALLATION RÉNOVATION

contact@franck-nivolle.com 02 99 04 18 88

35230 SAINT-ARMELE www.franck-nivolle.com

La Petite BRIQUE Rouge

Céline Chevallier
NÉGOCIATRICE EN IMMOBILIER



Estimation
Achat / Vente
Location / Neuf

06 62 28 47 38 | celine.chevallier35@gmail.com

Armeline
Coiffure



Saint-Armel 02 99 62 15 51

Aurel INK Tattoo
Studio privé sur rendez-vous

06-17-53-04-66
aurelinktattoo@gmail.com

Saint Armel (35230)



CABINET IMMOBILIER

BARTH

Julien PRATO
Responsable associé
06 35 49 33 61
julien.prato@barth-immobilier.fr
6 Place Des Droits De L'Homme
35770 VERN-SUR-SEICHE

ESTIMATION GRATUITE



DELAIRE
FERS ET MÉTAUX

www.delaire-recuperation.com

Cesson-Sévigné 02.99.26.16.61 Saint-Armel 02.99.62.78.20

LORHO-MAT SAINT-ARMELE

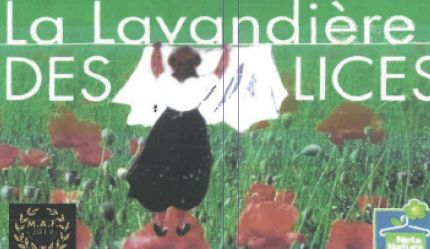
MATÉRIELS BATIMENTS T.P.
VÉHICULES UTILITAIRES P.L.
NEUFS & OCCASIONS
LOCATIONS



PORT. 06 11 11 37 53
Tél. : 02 99 00 42 78
Fax : 02 99 62 17 50

www.lorho-mat.com lorho-mat@wanadoo.fr

La Lavandière DES LICES



PAYSAGISTE

EURL PESTEL David

Tous Aménagements Extérieurs

ST-ARMELE 02 99 00 45 39

www.pestel-paysagiste.fr • pestelpaysage@gmail.com

Créer et Embellir votre Jardin...



Si vous souhaitez communiquer dans notre magazine et présenter votre entreprise ou votre commerce, merci d'envoyer un mail à : communication@saint-armel-35.fr pour une prochaine parution.

Agenda

Janvier 2025

Vendredi 10 janvier
Cérémonie des Voeux
Espace Arzhel, 19h

Dimanche 16 janvier
Forum des Projets
'Nos lieux communs'
Salle du Conseil, 18h30

Du 22 janvier au 5 février
Exposition "Reflets de Bretagne"
Bibliothèque municipale

Dimanche 26 janvier
Les Nuits de la lecture
Salle du Conseil, 15h

Mercredi 29 janvier
Conseil Municipal
Salle du conseil, 20h

Février 2025

Samedi 1^{er} février
- Café littéraire
Bibliothèque municipale, 10h

Dimanche 9 février
- Les foulées arméliennes
Bibliothèque municipale, 10h

Mars 2025

Mardi 11 mars
Conférence "Bien vivre sa retraite"
Salle du Conseil, 14h

Samedi 22 mars
Heure du conte
Bibliothèque municipale, 10h

NOUVEAU

Pôle Enfance Jeunesse

LA PASSERELLE

MERCREDIS
14h - 17h
SCOLAIRES

UN ESPACE DE RENCONTRE,
DE LOISIRS POUR LES JEUNES DU
CM1 À LA 5^{ÈME}



INFOS FOYER DES JEUNES...

INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES

Renseignements :
jeunesse@saint-armel-35.fr
Tél. : 06 82 72 21 37



APRÈS LES FÊTES, DÉPOSEZ VOTRE SAPIN À RENNES MÉTROPOLÉ !

Sud du territoire

DATES ET LIEUX DES ENCLOS PRÈS DE CHEZ VOUS

Bourgarré

Du 3/01/25 au 12/01/25
Place Lucie Aubrac

Brécé

Du 7/01/25 au 22/01/25
Place de la Mairie

Chantepie

Du 24/12/24 au 14/01/25
> Place du Granier
> Parking Félix Leclerc

Chartres-de-Bretagne

Du 31/12/24 au 17/01/25
Escalier vert
Passage René Dument
Avenue du Trégor

Chasagne

Du 3/01/25 au 21/01/25
Complexe sportif Saint-Écuyer
17 rue du Champ Fleuri

Corps-Nuds

Du 27/12/24 au 12/01/25
Parking de la salle de Sport
R. Lacroix
Rue des Loisirs

Le Rheu

Du 4/01/25 au 16/01/25
Place la Mairie

Le Verger

Du 28/12/24 au 21/01/25
Rue de la Cassière

Noyal-Châtillon-sur-Seiche

Du 3/01/25 au 7/01/25
Place Saint-Léonard

Pont-Péan

Du 9/01/25 au 21/01/25
Parking de la rue
de la Cave Dorjean

Saint-Armel

Du 3/01/25 au 22/01/25
Rue Noël du Fail
Devant les services techniques

Saint-Erblen

Du 24/12/24 au 19/01/25
Place des Droits de l'Homme

Saint-Jacques-de-la-Lande

Du 25/12/24 au 28/01/25
> Rue des 25 fusillés / Pigeon Blanc
> Parking Carrefour Market
> Parking Abbé Grimault

Vern-sur-Seiche

Du 27/12/24 au 14/01/25
Parking face au centre
technique municipal
6 rue du Champ Brulon

Plus d'infos
metropole.rennes.fr
0 223 622 622



RENNES
MÉTROPOLÉ

VOUS AVEZ UN PROJET POUR LE FUTUR TIERS-LIEU?

16 lieux
à réinvestir ensemble
pour aujourd'hui
et pour demain

ANCIEN ENTREPÔT
Commune de Saint Armel



INSCRIPTIONS
VIA LE SITE DE
"LA FABRIQUE
CITOYENNE" > NOS
LIEUX COMMUNS
> FORUM DES
PROJETS

**VENEZ PARTICIPER AU
FORUM DES PROJETS**
POUR EN SAVOIR PLUS, RENDEZ-VOUS LE

JEUDI 16 JANVIER | 18H30
SALLE DU CONSEIL | ST-ARMEL